

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

► N° M21- 066721

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9638 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAMRANI-HASSANE 176822

Date de naissance : 08-08-58

Adresse : RGE AL FAJR

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23, N° 69, Hay El Qods en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Benoussi
CASABLANCA - Tél. : 022.73.74.51

Cachet du médecin :

Date de consultation : 25/09/2023

Nom et prénom du malade : LAMRANI HASSANE

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident, préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/09/2023			1500 Dh	IN CHEQUE Médecin : Dr. Sidi Benmoussi Signature : Dr. Sidi Benmoussi Date : 25/09/2023

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE C.B.A. D'ANALYSES MEDICALES sd. Imam Sabafi, N° 22, Lot. 22 Lotis. Al Lamadia My El Qods Roumoussi - Casablanca	25/03/23	B 100	100,00 HT

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

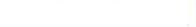
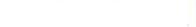
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

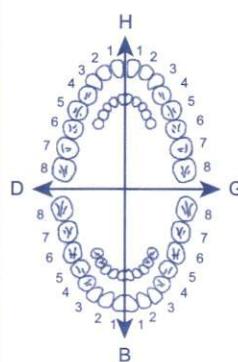
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H 25533412 00000000 00000000 00000000 35533411 11433553	H 21433552 00000000 00000000 00000000 11433553
D		B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan CHEFFI

Médecine Générale

Diplôme en Echographie
de l'Université de Montpellier
Diabète

Thérapie par l'énergie positive (reiki)

الدكتور حسن الشفيفي

الطب العام

دبلوم في التشخيص
العلمي بالصدى جامعة مونبلي
داء السكري
العلاج بالطاقة الإيجابية (الريكي)

Casablanca: 8510912023

LAMRANI Keltoum

Hb Myque

Dr HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
N° 69 Hay El Oods en face
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Bernoussi
Tél: 022.73.78.57

زنقة 23 الرقم 69 حي القدس (امام مسجد لالة فاطمة الزهراء) سيدى البرنوسي- الدار البيضاء
Rue 23 N°69 Hay Quds (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca
الهاتف : 05 22 73 78 51



Dr Abdelaziz **AMACHKI**
Médecin Biologiste

لختير سبا
للتحاليل الطبية

HORMONOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - BACTERIOLOGIE - BIOCHIMIE
VIROLOGIE - HEMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE - SPERMOLOGIE

FACTURE N° 7859/23

INPE :
093064640

CASABLANCA le
Nom et prénom
Référence
Médecin prescripteur

25/09/2023
MME BENDRISS KALTOUM EP LAMRANI
22F1

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
Hb GLYCOSYLEE. HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE HBA1C	100
Total du (B)	B 100
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	100,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: **CENT DIRHAMS**

LABORATOIRE C.B.A
D'ANALYSES MEDICALES
3d. Imam Chafii N°7 Lot. 23
Lotis. Alhamdia Hay El Qods
Baboussi Casablanca

Prélèvement du : 25/09/2023 à 07:33

Résultats édités le: 25/09/2023



MME BENDRISS KALTOUM EP LAMRANI

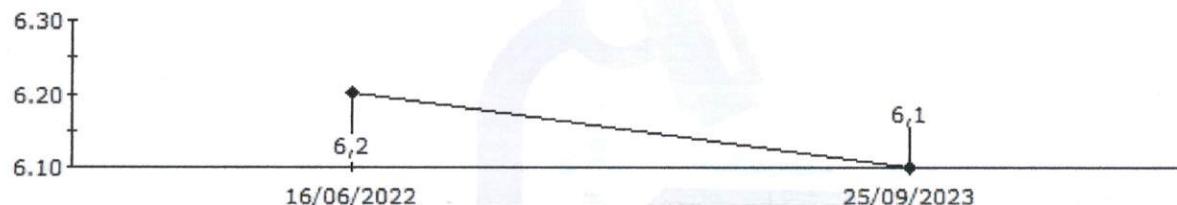
Dossier N° 22F1

Page: 1/1

HEMOGLOBINE GLYQUEE- HBA1C -
(Technique HPLC sur Automate TOSOH-GX)

HBA1C : 6,1 %

Antécédent du 16/06/22 - 08:01 : 6,2 %



Profil du patient

Sujet non diabétique
Diabète de type 2 traité par antidiabétiques oraux
Diabète de type 2 traité par l'insuline
Patients avec insuffisance rénale chronique
Patients avec antécédents cardio-vasculaires
Diabète de type 1
Femme diabétique enceinte ou envisageant de l'être

HbA1c cible

4 à 6 %
Inf à 6,5 %
Inf à 7 %
Inf à 7,5 %
Inf à 8 %
Inf à 7 %
Inf à 6,5 %

Demande validée biologiquement par: Dr AbdelAziz AMACHKI

LABORATOIRE C.B. Total de pages: 1
D'ANALYSES MEDICALES
Dr. AMACHKI Abdelaziz